

LE SPECTATEUR

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Publié par la Société de Publications Conservatrices de Montréal

ABONNEMENT

Hull et Ottawa: Un an... \$2.00
Hull et Ottawa: Six mois... 1.00
Montréal et Québec: Un an... 1.00
Montréal et Québec: Six mois... 0.50

ANNONCES

Première insertion... 10 cts. la ligne
Inscriptions subséquentes... 5 cts. la ligne
Une vie par semaine... 20 cts. la ligne

NAP. PAGE

Administrateur

Bureaux et atelier: No 154 rue Principale Hull, Qué.

MARDI 29 JANVIER 1895

SIGNONS TOUS POUR NOS FRÈRES CATHOLIQUES DE MANITOBA

On a lu, dimanche dernier, dans les diverses églises de l'archidiocèse d'Ottawa la nouvelle requête autorisée par l'épiscopat canadien, et dont nous avons donné le texte dans LE SPECTATEUR du 18 courant.

L'épiscopat canadien prie tous les catholiques, sans distinction de parti politique, de la signer au plus vite et de la faire parvenir au gouverneur-général en conseil.

L'objet de ce document est de faire appuyer par tous les catholiques la requête que l'épiscopat canadien a soumise, l'année dernière, au gouverneur-général en conseil, ainsi qu'aux membres du sénat et de la chambre des communes, pour le redressement des griefs dont souffrent les catholiques du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest en matière scolaire.

L'épiscopat déclarait dans cette requête qu'il ne faisait qu'un avec ses ouailles sur cette question et qu'ensemble ils étaient déterminés à revendiquer leurs droits par tous les moyens constitutionnels en leur pouvoir.

Les Pasteurs se sont faits les interprètes éclairés de ces droits, et leurs ouailles sont maintenant appelées à les appuyer directement en signant la nouvelle requête qui leur est soumise.

On a dû remarquer aussi que cette requête des catholiques laïques se termine par un protêt solennel contre la réponse fallacieuse et déloyale du gouvernement de Manitoba à l'arrêté de Son Excellence le gouverneur-général en conseil attirant l'attention de ce gouvernement sur les griefs formulés par l'épiscopat canadien, et qu'elle adopte toutes les conclusions de la requête de Nos Seigneurs les archevêques et évêques du Canada.

En publiant, le 18 courant, la nouvelle requête nous nous sommes abstenus de tout commentaire, ne soupçonnant pas qu'il s'élèverait quelque malentendu sur la portée du nouveau document.

Mais on a dit depuis, dans certains quartiers, que la nouvelle requête était une désapprobation de la conduite du gouvernement fédéral.

Notre confrère La Croix du Canada, du 25, est de ceux qui l'interprètent de cette façon.

Elle dit: "Dans le même article, nous reprochions à l'hon. M. Ouimet d'avoir déclaré que les évêques étaient satisfaits de la conduite du gouvernement dans la question des écoles, alors que la requête que l'on signe actuellement prouve le contraire."

Notre estimable confrère voudrait-il bien nous indiquer les termes qui désapprouvent la conduite du gouvernement fédéral?

Est-ce en protestant, comme le fait la requête, contre "la réponse déloyale" qui a été faite aux remontrances du gouvernement fédéral?

Cette mention, dans la requête, de l'Ordre de Son Excellence le gouverneur-général en conseil et ce protêt contre la réponse qui a été faite à cet Ordre n'indiquent-ils pas, au contraire, une approbation formelle de la conduite du gouvernement fédéral?

Notre confrère La Croix pourrait, ce nous semble, se flatter de son indépendance de partis sans commettre l'injustice que nous nous lui signalons présentement.

Le gouvernement fédéral, lui-même, loin de se croire désapprouvé par cette requête, en a vu l'apparition avec la plus grande satisfaction.

Les évêques, l'année dernière, ont dit dans leur requête qu'ils ne faisaient

qu'un avec leurs ouailles; mais le gouvernement, sans douter de la justesse de cette affirmation, lorsqu'il se sentira poussé non-seulement par les évêques, mais aussi par les ouailles, aura plus de force pour agir dans le cas où le conseil privé d'Angleterre renverserait la décision de la cour suprême du Canada.

Voilà la vraie position. Qu'il n'y ait donc aucun malentendu. Le gouvernement fédéral est des plus heureux de cette nouvelle initiative prise par les catholiques.

Son désir le plus ardent est de faire respecter la loi partout où s'étend sa juridiction; mais il a besoin pour cela d'être soutenu par l'opinion publique.

Que tous les catholiques sincères, conservateurs et libéraux, signent donc la requête à deux mains s'il le faut, c'est-à-dire, sans hésiter aucunement, et que chacun soit bien persuadé que ce n'est pas le gouvernement qui tremble aujourd'hui à la vue de la nouvelle requête.

Le gouvernement sait qu'il a fait son devoir jusqu'à présent; que son attitude n'a jamais été équivoque; que sa ligne de conduite a été celle tracée par la résolution Blake de 1890, adoptée à l'unanimité des libéraux et des conservateurs dans le parlement.

Le gouvernement s'est trouvé lié par cette résolution, et il ne peut maintenant intervenir dans l'affaire des écoles que si le conseil privé d'Angleterre lui reconnaît l'autorité dont il a besoin pour remettre les choses à leur place dans la province de Manitoba.

Ceux qui hésitent aujourd'hui à signer la nouvelle requête ne sont pas les conservateurs, mais les libéraux canadiens-français.

Ceux-ci se sentent acculés au pied du mur; mais le plus acculé entre tous est leur chef, M. Laurier.

Ce dernier, en effet, est partisan de l'école neutre, et il a fait comprendre dans ses discours de l'ouest à ses adhérents qu'il n'interviendrait pas en faveur des catholiques de Manitoba s'il arrivait au pouvoir.

Or, comment pourrait-il après cela recommander aux libéraux canadiens-français de signer la nouvelle requête des catholiques?

La nouvelle requête oblige aujourd'hui les libéraux et particulièrement M. Laurier de mettre bas les masques et de se montrer franchement en faveur des écoles séparées et du redressement des griefs de nos frères de Manitoba.

Nos amis les conservateurs catholiques voient avec joie l'embaras des libéraux parcequ'il les venge magnifiquement des odieuses accusations de ceux-ci.

Que nos amis, les conservateurs, fassent leur devoir jusqu'au bout; qu'ils aident le gouvernement à rétablir l'ordre à Manitoba; qu'ils l'aident en se montrant unis en faveur de la cause du droit et de la justice, et que pas un d'entre eux ne s'abstienne de signer la nouvelle requête des catholiques.

M. Laurier, dans son discours du 22 à Montréal, n'a pas eu un mot à dire sur cette requête que les journaux avaient publiée le 18.

Il n'a pas osé conseiller à ses amis de la signer.

Que signifie ce silence?

Les libéraux catholiques l'ont-ils remarqué?

Vont-ils partager l'indifférence de leur chef?

Où vont-ils, comme les conservateurs, signer en masse la nouvelle requête?

Nous désirons qu'ils la signent tous.

Nous désirons des plus sincèrement que la distinction de parti disparaisse dans cette circonstance; que les catholiques des deux groupes politiques s'unissent sur cette question des écoles, qui est la question du droit chrétien contre le droit athé.

LE CONSEIL PRIVÉ

On annonce que c'est aujourd'hui que le conseil privé d'Angleterre a dû rendre jugement sur le dernier appel pris par la minorité catholique de Manitoba contre la décision de la cour suprême dans l'affaire des écoles.

Ce jugement est attendu avec hâte.

Nous annonçons pour le mois prochain, une grande soirée dramatique à la salle de l'Œuvre de la Jeunesse.

Le récent discours programme de M. Laurier

Nous avons déjà dit un mot du discours programme prononcé, le 22 du courant, à Montréal, par le chef du parti libéral, l'honorable M. Laurier. Ce discours est depuis l'objet des commentaires de la presse française et anglaise.

Il ne contient rien de nouveau; mais il emprunte son importance particulière au fait que c'est le premier coup de canon tiré dans la province de Québec comme signal de l'ouverture de la campagne électorale qui doit précéder les prochaines élections générales.

M. Laurier a choisi bravement la ville de Montréal, notre plus grand centre manufacturier et protectionniste, et c'est là qu'il s'est proclamé libre-échangiste de l'école de Cobden et de Peel, et partisan d'un tarif de revenus.

Je veux, a dit M. Laurier, le libre-échange comme celui qui existe en Angleterre, et qui a eu pour principaux apôtres Cobden et Peel.

Enfin, a ajouté M. Laurier, je suis un libéral de l'école anglaise.

M. Laurier nous chante cette chanson depuis plusieurs années, et ce n'est certainement pas cette chanson qui le grandira dans l'opinion de ses compatriotes français.

Le Journal des débats, de Paris, publiait dernièrement que M. Laurier était doué d'un beau talent oratoire et d'un riche caractère, mais qu'ils s'anglicisaient à vue d'œil.

Voilà la réputation que se donne M. Laurier dans tous ses grands discours politiques, lorsqu'il se réclame de l'école anglaise, comme si la France et son propre pays ne pouvaient lui offrir un idéal digne de lui.

Quel est donc le but de M. Laurier, ou quel est le fond de sa pensée?

Est-il bien véritablement un libre-échangiste de l'école de Cobden et de Peel?

S'il l'était, nous serions obligés de lui dire que sa place n'est pas en Canada, mais qu'il devrait aller se fixer en Angleterre comme l'a fait M. Blake.

Non, M. Laurier sait qu'avant tout, il faut être canadien, et c'est ce qu'il a déjà reconnu, lui-même, dans d'autres discours.

M. Laurier ne devrait donc pas être de l'école libre-échangiste anglaise.

Il n'ignore pas que la situation économique qui a fait, de 1838 à 1846, triompher en Angleterre le libre-échange, n'était pas semblable à la situation dans laquelle se trouve actuellement le Canada.

L'Angleterre avait été protectionniste à outrance, surtout durant la longue période de guerre qui se termina à Waterloo et sur l'île Ste Hélène où expira Napoléon Ier.

Cette longue période de guerre avait ruiné toutes les grandes industries en Europe, et l'Angleterre et ses industriels, à la conclusion de la paix de 1815, n'avaient plus de rivaux sérieux dans le monde commercial.

C'est donc un moment très-favorable pour prêcher le libre-échange, et c'est ce que firent les Cobden, les Bright et les Peel.

Mais cette situation se modifia avec le temps.

L'Europe continentale se reconstitua au point de vue économique, et dans le même temps, la grande industrie se fonda dans les États-Unis de l'Amérique du Nord.

M. Laurier a le tort de ne tenir aucun compte de ce grand changement.

Il s'appuie sur une période durant laquelle les industriels anglais n'avaient à lutter contre aucune concurrence du dehors, au lieu de s'appuyer sur la situation actuelle dans laquelle la production de l'Amérique et de l'Europe continentale fait une concurrence telle à la production anglaise, que l'Angleterre sent aujourd'hui le besoin de se protéger, comme le ministère Salisbury voulut le faire en 1889 en proposant un bill prohibant l'importation des sucres provenant de pays accordant une prime aux raffineurs.

Voilà la situation dans laquelle se trouve actuellement le système libre-échangiste anglais, situation qui est sur le point de lui faire substituer le système protecteur, le seul qui puisse sauver l'industrie nationale anglaise

contre la concurrence de plus en plus ruineuse des pays étrangers.

M. Laurier est il assez aveugle pour ne pas voir qu'il fait de l'enfantillage en comparant la situation économique anglaise de 1838 à 1846 avec la situation économique du Canada, en 1895?

Nous sommes convaincu que sa vue n'est pas aussi courte que son dernier discours pourrait le faire croire.

Mais quelle est donc le véritable fond de sa pensée?

Nous l'avons déjà dit dans un autre article.

M. Laurier escompte tout simplement le fait que la masse du peuple n'est pas en état d'approfondir ses grands mots libre-échangistes, et il veut jeter de la poudre aux yeux de la majorité ignorante de ses auditeurs libéraux.

Voilà le fond de la pensée de M. Laurier, et il nous est impossible de trouver autre chose.

Nous reviendrons sur son discours.

L'Honorable M. Angers

vs

"L'ELECTEUR"

PLAIDOYERS DES AVOCATS

Ils demandent un châtiment exemplaire

On lit dans le Courrier du Canada du 24 courant:

"Les plaidoiries dans la cause de Angers vs l'Electeur ont eu lieu ce matin à 11 heures.

L'hon. M. Casgrain a parlé le premier, commençant par citer l'article accusateur. Le premier paragraphe, dit-il, prépare l'opinion à quelque chose d'inouï et il sert à annuler les deux derniers qui disent que ce que tout l'article renferme aurait bien pu arriver si la province n'avait pas été gouvernée par des honnêtes gens.

Dans le second paragraphe on dit que M. Landry a fait cadeau à M. Angers d'une paire de chevaux et dans le troisième on dit que M. Landry aurait fait offrir à M. Mercier de lui payer \$100,000 pour renouveler le contrat de l'asile, que M. Mercier aurait refusé et que c'est là qu'aurait commencé le complot tramé pour arriver à frauder la province de \$125,000 dont 100,000 pour M. Landry et \$25,000 pour le demandeur, M. Angers. M. Casgrain continue cette revue de l'article d'où découle cette accusation odieuse, accusation que M. Angers aurait renvoyé le gouvernement-Mercier et forcé l'entrée de M. Pelletier au secrétariat afin de compléter plus à son aise et d'extorquer de quoi enrichir M. Landry et s'enrichir lui-même. Et pour bien faire croire au public que la transaction était honteuse, on a qualifié la maison achetée par M. Angers de "château aux tourelles dorées" allusion à la maison de M. Chs. Langelier payée partie à même l'argent destiné au chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

L'ACCUSATION

De sorte, ajoute M. Casgrain, que nous avons ici l'accusation directe et positive que le demandeur M. Angers, alors qu'il était lt.-gouverneur de la province, s'est rendu coupable du plus grand crime connu en ce pays et dont il est heureusement peu souvent question sous la constitution anglaise, le crime de "maffiance in office," en se servant de son prestige, de son influence et de son autorité comme représentant de la couronne pour imposer l'achat d'une propriété, et cela dans un double but: premièrement, enrichir un de ses amis de \$100,000 et secondement s'enrichir lui-même de \$25,000.

Ici, l'avocat cite Odgers et Starkie pour prouver le caractère grave et malicieux de l'accusation.

LA CONDUITE DU DÉFENDEUR

Quelle a été la conduite du défendeur en cette cause? Il ne veut pas revenir sur le plaidoyer préliminaire que la cour connaît et qu'elle a mis de côté. Ce plaidoyer ne prouve qu'une chose: la malice continue et préméditée de l'Electeur. Après avoir attaqué M. Angers comme homme public, le défendeur a essayé de l'insulter et de le vilipender dans ses sentiments les plus chers comme homme. Si jamais une défense vile et repréhensible a été faite, c'est la défense actuelle, et cette défense prouve sans l'ombre d'un doute, la malice expresse et déterminée du défendeur.

LE LIBELLE RÉAFFIRMÉ

M. Casgrain relit le plaidoyer sur faits et articles et en conclut que ce plaidoyer n'est que la réaffirmation du libelle sans l'allégation qu'il a été publié dans l'intérêt public. Le défendeur

essaie de faire croire qu'il ne savait pas ce qu'il écrivait. Il n'offre ni excuse ni justification de l'accusation infamante de "maffiance in office." Le seul plaidoyer qui reste est une simple dénégation des faits contenus dans la déclaration.

LA GRAVITÉ DU LIBELLE

Pour avoir une juste idée de la gravité du libelle, la cour doit prendre en considération la position de l'Electeur et celle du demandeur.

L'Electeur a une grande circulation dans la province et au dehors. C'est le principal organe français du parti libéral et son opinion a une grande valeur auprès des gens qui partagent ses principes politiques. De sorte que le libelle infamant et l'accusation odieuse qu'il a publiés contre le demandeur ont été répandus et lus dans tout le pays. Et cette accusation représentait le demandeur, M. Angers, comme un malhonnête, un conspirateur qui ne craignait point de prostituer les fonctions souveraines dont il était revêtu pour enrichir ses amis en s'enrichissant lui-même. M. Casgrain cite de nouveaux les autorités pour démontrer la malice d'une accusation semblable.

QU'EST-CE QUE LE DEMANDEUR?

Car les autorités s'accordent à dire que dans une cause de cette nature, la cour doit prendre en considération la position des parties.

Depuis 1875, le demandeur a été continuellement devant le peuple comme homme public. De simple avocat, il s'est élevé à la position de premier officier en loi et de membre du conseil exécutif de cette province; puis il devint membre du parlement de la Puissance et ensuite juge de la cour supérieure et enfin lt.-gouverneur de la province. Or à venir jusque là, malgré qu'en qualité de membre du gouvernement, il ait participé à l'octroi de contrats d'une importance extraordinaire, comme ceux du chemin de fer du nord et des bâisses du parlement, jamais la moindre accusation n'avait pesé sur lui.

Maintenant,

Townsend accusé d'être un homme indigne obtint £ 4000 lous de dommages.

Barnett accusé de félonie obtint \$10,000 de dommages.

Enfin, M. Ladame dans cette cause que tout le monde connaît, obtint \$10,000 de dommages pour une accusation la moitié moins grave que celle portée contre M. Angers.

M. Stewart a ajouté quelques mots puis la cour s'est ajournée."

Les patrons de l'industrie

Cette organisation politique vient de publier un manifeste programme qui fait connaître où elle mènerait le pays si elle réussissait à saisir les rênes du gouvernement.

Nous en verrions de belles, vraiment.

Voici quelques grandes lignes de ce programme:

"Aucun directeur ou actionnaire d'une compagnie de chemin de fer ou corporation recevant de l'aide du gouvernement sous forme de subsides ou autres, ne sera éligible à une élection pour la Chambre des Communes; aucun membre de la Chambre des Communes ne devra recevoir de billet gratuit de compagnies de chemin de fer ou de navigation, tout député acceptant tel billet de faveur de ces compagnies sera déqualifié; le mode de mise à la retraite de certains employés, pensions gratuites, sera aboli, excepté dans le cas du service militaire. La police à cheval telle qu'elle existe au Nord-Ouest sera abolie, excepté dans les territoires non encore organisés, le collège militaire de Kingston sera aboli, et les dépenses militaires dans tout le Canada, en temps de paix, devront être limitées à \$300,000; les subsides et bonus accordés aux compagnies de chemins de fer, de navigation et autres corporations seront abolis; réduction du nombre des employés civils et réduction de leurs émoluments; le nombre des membres du cabinet sera réduit et le sénat sera aboli; une taxe très élevée sera imposée sur les articles de luxe, tandis que les articles suivants seront admis en franchise: coton, tweed, laine, outils d'ouvriers, instruments agricoles, fil de fer à clôture, fil d'engergage, huile de charbon, fer et blé."

LIBELLE SÉDITIEUX

Après le renvoi d'office de M. Mercier, le pays a été induit à croire que ce renvoi avait été fait pour des motifs purs et honnêtes. Mais non, dit l'accusateur, ce renvoi a été fait simplement pour permettre au gouverneur de s'enrichir lui et ses amis. C'est-à-dire que le demandeur employa son influence, son prestige et son autorité comme représentant de Notre Souverain, pour servir ses intérêts mesquins, personnels et corrompus.

Dans l'ancien temps, ce libelle aurait été qualifié de "scandalum magnatum" et puni avec la plus grande sévérité; (Odgers, p. 133). De nos jours on appelle cela "libelle séditieux" et le défendeur aurait pu être poursuivi sans autre alternative que de plaider (non coupable) Odgers, p. 415.)

QU'EST-CE QUI A ÉTÉ PROUVÉ?

Chaque accusation, contenue dans l'article a été contredite sous serment. Le demandeur a fait plus qu'il n'était obligé dans les circonstances. Il pouvait se contenter de prouver la publication de l'article. Mais il a amené devant ce tribunal chacune des personnes concernées dans la transaction qui ont prouvé sous serment la fausseté de l'accusation.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Je crois à la liberté de la presse; la presse est une institution aussi nécessaire que nos parlements; sans elle notre constitution ne serait point ce qu'elle est, la plus belle du monde, et nos hommes publics pourraient se servir de leurs positions pour leurs fins personnelles. Mais l'homme qui se sert de ce puissant engin pour satisfaire sa haine et sa rancune, qui dérobe malicieusement à son concitoyen et surtout à ceux qui exercent l'autorité, leur bon caractère et leur bonne réputation qui est souvent leur seul fortune, ne mérite aucune considération de ceux qui aiment la liberté de la parole. C'est un mauvais citoyen qui tourne contre l'état les armes qui lui étaient données pour la défendre. Et cet homme doit être puni avec toute la sévérité de la loi.

S'il était permis à cet homme de s'échapper sans une punition en rapport avec la proportion de l'offense commise il recommencerait le lendemain. Il acquerrait la notoriété et la vanité qu'il cherche et avancerait ses affaires auprès de son parti. Mais dès lors que deviendrait la position de l'homme public dans son pays. Quel intérêt aurait-il à remplir ses devoirs fidèlement suivant le serment qu'il aurait prêté? Si nécessairement, il doit être vilipendé, calomnié et traité de bouffeur et de voleur officiel, pourquoi ne donnerait-il pas occasion aux accusateurs d'attaquer son caractère?

LES DOMMAGES ET LES PRÉCÉDENTS

Nous demandons des dommages exemplaires. Si jamais il y a eu un cas où ils doivent être accordés c'est bien celui-ci. Je citerai plusieurs cas où des dommages élevés ont été accordés, mais la cour remarquera que pas une des accusations n'avait la gravité que comporte celle-ci.

Dans la cause de Massey vs the Toronto Printing Co, celle-ci pour avoir accusé le demandeur de mauvaise conduite fut condamnée à \$1000 de dommages.

Townsend accusé d'être un homme indigne obtint £ 4000 lous de dommages.

Barnett accusé de félonie obtint \$10,000 de dommages.

Enfin, M. Ladame dans cette cause que tout le monde connaît, obtint \$10,000 de dommages pour une accusation la moitié moins grave que celle portée contre M. Angers.

M. Stewart a ajouté quelques mots puis la cour s'est ajournée."

Arrivés à l'hôtel Impérial

J. Bérubé, Rimouski; J. C. Cummings, Buckingham; G. Buseau, Montréal; P. J. Chartrand, Alcide Chartrand, Pierre Chartrand, et Madame P. J. Chartrand, Montréal; O. Giguère Québec; J. O. Parré, T. Daoust, O. Pagé, L. Pagé, A. Vermette, Masson; Qué.; M. N. et Md. Nap. Brisebois, J. Windsor, N. Campeau, O. Labraie, de Buckingham; M. T. Rochon et Dr Comeau de Mahiwaki; M. et Mme Jos. Beaudry, Odgersburg N. Y.; F. A. Beaudry, avocat, Buckingham; Hon. Juge Malhiot, Aylmer; Hon. Juge Gill, Montréal.

SOMBRE PERSPECTIVE

Pour les Canadiens de Lowell

La concurrence du Sud est trop forte

Boston, 25.—Il appert par un rapport verbal fait à la législature, hier, que la situation des filatures de Lowell est si mauvaise que si un incendie les détruisait, ou ne les reconstruirait pas. La concurrence que fait le sud est ruineuse. L'augmentation du nombre des fabriques dans le sud a été phénoménale, soit 50 p. c. contre 12 p. c. dans le nord. Les statistiques suivantes, rigoureusement exactes, prouvent ces progrès industriels dans la partie sud du pays :

En 1880 le sud avait 180 fabriques de coton, avec 660,000 fuseaux et 14,300 métiers ; le capital total investi était de \$21,900,000. En 1890, le nombre des fabriques avait augmenté à 254, avec 1,713,000 fuseaux 39,000 métiers et un capital de \$61,000,000.

Le printemps dernier, une compilation faite avec soin a démontré qu'il y avait 405 fabriques, 2,700,000 fuseaux, 62,000 métiers et un capital de \$97,000,000.

Présentement il y a 20 nouvelles fabriques projetées ou en voie de construction, tandis qu'un grand nombre d'anciens établissements font des agrandissements et augmentent leur pouvoir de production.

Ces nouvelles constructions coûteront \$6,000,000. En comptant les compagnies projetées, mais qui ne sont pas encore organisées, le sud dans quelques mois aura près de \$106,000,000 engagés dans l'industrie du coton, contre \$61,000,000 et 1890, d'après le dernier recensement.

Les fabriques du sud en 1880 ont consommé environ un quart autant de coton que celles de la Nouvelle-Angleterre. L'année dernière elles en ont consommé près de la moitié autant.

Si ce que prévoit l'auteur du rapport se réalise, les canadiens de Lowell et des environs seront par milliers jetés sur le pavé.

Étrennes des Orphelins

Les Srs Directrices de l'Orphelinat St Joseph offrent leurs meilleurs remerciements à toutes les dames et à tous les messieurs qui ont fait des dons de quelque nature que ce soit, en faveur des orphelins.

Cette année, nos familles catholiques semblent s'être portées encore avec plus de générosité que d'habitude, à faire la part de l'enfant sans soutien. On en jugera mieux par la liste détaillée qui va suivre et que les religieux sont heureux de présenter au public comme témoignage de leur profonde gratitude :

Un ami, \$10 ; M. H. V. Noël, \$20 ; M. N. P. Davis, \$10 ; M. J. C. Rogers, \$15 ; Dr Hill, \$5 ; M. E. E. Leblanc, \$5 ; M. G. Lebel, \$1 ; M. J. C. Gagnon, \$15 en marchandises ; Wm. John Baskerville, une pièce de coton ; M. S. Bingham, ex-échevin, épicerie pour valeur de \$3.00 ; M. Louis Duhamel, une belle voiture d'hiver ; M. Joseph Groulx, 40 voyages de bois ; M. John Heney, 1 quartier de bœuf ; Hon. H. E. Juge Tasche-reau, lard ; M. F. McDougall, un baril de pommes ; M. H. Robillard, 1 quartier de bœuf ; M. J. Bazin, 1 quartier de bœuf ; M. S. Bauset, 1 quartier de bœuf ; M. G. X. Coursolle, 1 quartier de bœuf ; M. P. Brankin, 1 quartier de mouton ; M. D. Richer (Hull), 1 quartier de bœuf ; M. De Thos Martin, 2 poches de farine ; M. Achille Fréchet, 1 quartier de mouton ; Col. E. Panet, un mouton ; Col. A. Benoît, lard ; M. P. Pelletier, un mouton ; M. P. Baskerville, 1 quartier de bœuf ; Martin & Warnock, 2 poches de farine ; l'ex-maire Cox, 1 dinde, 3 volailles ; M. E. J. Langevin, 2 dinde, 2 oies ; M. J. Logue, 2 dinde ; M. J. B. Brophy, oranges, bonbons ; Dlle Pinard, viande ; Graham & Matté, 1 qu. de pommes ; M. J. Côté, 1 dinde, 1 oie, pommes, noix, biscuits, bonbons ; M. Joseph Boyden, 1 dinde ; M. F. Moffet, 13 bonbonnières, noix, biscuits, etc. etc. ; M. C. King, thé ; Dr Mongenais, 10 lbs de bonbons ; M. De Thibault, 1 oie, viande ; M. G. Philbert, 4 lbs de beurre ; M. N. J. Giroux, 1 dinde ; Dlle S. Whelan, bonbons ; M. J. B. Deschamps, bonbons, noix, biscuits ; M. D. Fortier, 10 gâteaux des Rois ; M. A. Charlebois, bonbons, biscuits ; M. E. Paradis, épicerie ; Dr Chevrier, oranges ; M. U. L. Fortier, 2 poules ; M. C. Goulet, épicerie ; M. E. Martineau, 1 dinde, bonbons, poules ; un ami, 10 lbs de bonbons ; M. De T. Trudeau, volailles ;

M. N. Casault, pommes ; M. F. Casault, bonbons ; M. Labrèche, tête en fromage ; Dlle Alice Pelletier, une jolie petite berceuse ; M. J. Filion, 3 doz. de pains.

Nous offrons aussi nos sincères remerciements aux MM. A. Côté, E. Belleau, S. Lelièvre, E. B. Genest qui, la veille du premier de l'an, ont bien voulu braver le froid, et sortir pour chanter la *Guignolée* en faveur des pauvres petits orphelins. Il ne serait pas possible de donner les noms de toutes les personnes qui ont si bien répondu à l'appel, mais le Souverain Rémunérateur de tout bien a été témoin de leur générosité et ne la laissera pas sans récompense.

Les deux arbres de Noël magnifiquement garnis de 125 lbs de bonbons et de jouets de toutes sortes, étaient l'ouvrage de Dlle Lydia Côté, les objets ayant été fournis par les enfants de plusieurs familles de la ville.

Depuis la veille, la conversation de nos chers petits orphelins roule sur le bonheur du lendemain ; aussi, la fête de Noël est-elle doublement la bienvenue à l'orphelinat St-Joseph. A 3 h. la grande salle de récréation est rempli des bienfaiteurs de l'institution. Le Rév. M. Deguire, chapelain, veut être témoin de la joie de ces petits délaissés de la fortune, qui, au signal donné, s'approchent en chantant vers les jeunes bienfaitrices. Delle côté, assistée de plusieurs autres demoiselles, commence la distribution des étrennes à 135 enfants. La jubilation est grande et augmente à mesure que chacun reçoit un cadeau.

Mille remerciements à Dlle L. Côté et à tous ceux et celles qui ont contribué à faire tant d'heureux ! Mille remerciements aux jeunes associés du Sacré-Cœur, section Ste-Anne, qui, le jour de l'an, ont bien voulu causer une agréable surprise à nos chers petits orphelins, en leur donnant un joli arbre, riche en bonbons, accompagné des promesses de "mieux faire encore l'année prochaine."

Qu'il nous soit permis de profiter de cette circonstance pour offrir l'expression de notre affectueuse gratitude à toutes les dames qui veulent bien fournir du pain à l'orphelinat pendant l'année ; à M. Lapointe pour l'excellent poisson et à MM. les bouchers pour les viandes succulentes qu'ils n'ont cessé de donner chaque semaine aux pauvres orphelins de St-Joseph.

Même reconnaissance aux journaux qui donnent le concours à notre œuvre.

La Garland City Band de Watertown N. Y.,

Accompagnée des excursionnistes au Carnaval d'Ottawa

Réception de la part de la Bande de la Cité de Hull

Mercredi après-midi, les membres de la fanfare, Garland City Band, de Watertown, N. Y., L. A. 89, de la League, sont arrivés à Hull sur le train du pacifique à 1 h. p. m.

Des arrangements avaient été faits pour recevoir dignement à Hull le corps de musique américain de l'Etat de New-York.

Reçu à l'hôtel commercial, rue Langevin, tenue par M. C. Rouleau, les musiciens furent reçus d'une manière princière.

Dans l'après-midi, M. N. Pagé, du *Spectateur*, se fit l'interprète et reçut les membres du corps de musique américain du mieux qu'il le put. Le corps de musique de Watertown qui a accompagné les excursionnistes de l'Etat de New-York, n'a pas reçu toute l'attention qu'il aurait dû recevoir de la part du comité d'organisation du Carnaval d'Ottawa.

Etant le seul corps musical des Etats-Unis il aurait dû avoir ne place toute spéciale dans la procession de vendredi après-midi.

Pour des raisons inconnues ce corps de musique n'a pas figuré dans la procession et nos confrères américains s'en sont plaints amèrement, car dans le parcours de la procession, l'absence des drapeaux et des corps de musique américains brillait par leur absence, tandis qu'il y avait des bandes de musique complètes des Etats-Unis capables de rendre service.

La Garland City Band de Watertown, N. Y., de la League No 89 des musiciens, était composée des artistes suivants :

M. C. M. Faulkner, directeur et solo B. O. Cornet. W. W. J. Harrington, solo B. Cornet. Geo. Burdick, 1er Cornet; Benj. H. Cornet, solo; alto. Philip Belcho; 1er alto. Frank Beau; 1er trombone Albert Wrety; 2nd trombone, W. A. Denmark; B. Basse, Wm Jarvis, Baritone Léon Verbert, E. Basse E. G. Gardiner et W. J. Faulkner, tambour et Cymbale; Un grand nombre d'excursionnistes ont séjourné à Hull, entre autres: M. W. R. Keating, marchand de vins et liqueurs, No6, Taggart Block. Madame, C. M. Faulkner, M. Clare Hartigan, de Syracuse, N. Y. agent de

passagers de la Cie du chemin de fer de Watertown et Oglesburg. Ainsi que plusieurs autres.

Le séjour à Hull des musiciens américains a été très agréable, s'il faut en juger par la réception organisée par la bande de la Cité de Hull, jeudi soir à leur salle.

Un programme de chant et musique par les deux corps fut exécuté à la etre. Un lunch fut servi et justice y fut rendu.

Le lendemain, le corps de musique américain alla sérénader le bureau du journal "LE SPECTATEUR" et il va s'en dire que M. Pagé administrateur de ce journal sut faire les choses dignement.

M. N. Viau, du département de l'aqueduc, et ex-membre de cette fanfare, a rencontré tous ses anciens amis de Watertown. M. Pagé fit tout en son pouvoir pour rendre le séjour des musiciens américains aussi agréable que possible.

Il est à espérer que dans le cours de la saison d'été de 1895, les citoyens se feront un devoir de rendre une visite à leurs amis de Watertown.

M. W. R. Keating se fait fort d'engager les autorités municipales, à préparer un joli programme de circonstance.

A propos d'agriculture

Dans le monde des microbes—Un bon conseil—Ce que donne le mouton.

Vraiment la science découvre tous les jours des faits de plus en plus étonnants dans le domaine des microbes, ces infiniments petits qui gouvernent le monde. Etes-vous malades, c'est dû à un microbe malfaisant qui s'est logé dans votre individu et qui finira par avoir raison de vous si vous n'avez pas recours à un autre microbe ennemi du premier. Vous mettez en présence les deux ennemis, il se livre aussitôt un combat d'extermination terrible, les victimes se comptent par millions, que dis-je, par milliards ; la science vient à la rescousse du microbe bienfaisant en lui fournissant de nouvelles recrues et le vilain microbe qui en voulait à votre vie succombe sous le nombre ; vous êtes guéri. C'est merveilleux, n'est-ce pas ? Nos pères n'en verraient pas d'étonnement à la vue de ces prodiges fin de siècle.

Dire cependant que le rôle du microbe est loin de se borner à attaquer ou à guérir notre pauvre humanité. Ces petits êtres se frottent partout, nous les respirons, buvons et mangeons par millions ; tournez, virez, montez, descendez, ils sont là qui vous guettent ; défilez-vous des méchants et accueillez les bons. Voulez-vous goûter un aliment qui ne flatte pas votre palais, vite la science à la main un microbe qui vous rendra cet aliment délicieux. Voici ce que je vois dans le journal *New-York Weekly Tribune* :

Le professeur de biologie de l'université Wesleyan, M. H. C. Conn, travaille depuis deux ans à trouver un microbe qui fera mûrir la crème plus tôt et qui donnera un goût particulièrement délicieux au beurre. Le plus beau, c'est que le savant a réussi à découvrir ce précieux microbe qui, naturellement, est appelé à jouer un rôle bien important dans l'industrie laitière, les résultats qu'il a donnés dépassent, paraît-il, toute espérance et dès l'année prochaine, ce microbe sera dans toutes les beureries américaines. Ainsi, notre beurre canadien n'a qu'à se tenir, s'il ne veut pas subir une dépréciation, le combat ne sera pas égal, à moins toutefois que quelques-uns de nos savants réussissent à s'emparer d'un autre microbe plus puissant, ou faute d'autre, à dérober et à multiplier celui qui vient d'être découvert par nos voisins.

Un autre merveille du monde microscopique. Il est prouvé par des chimistes français et autres que le trèfle et les autres plantes légumineuses fourragères n'absorbent l'azote de l'atmosphère qu'à moins d'être sous l'influence d'un microbe particulier. Des expériences les plus étonnantes ont eu lieu à ce sujet. L'on cite celle-ci par exemple : l'on divisa une pièce d'un terrain de qualité médiocre en deux parties ; sur une moitié l'on inocula le microbe favorable à l'accumulation de l'azote en répandant une légère couche de terre où avait cru du lupin contenant le microbe bienfaisant ; sur l'autre moitié l'on ne mit rien et l'on ensemença le tout en lupin. Au temps de la moisson, le résultat fut tout simplement merveilleux : la moitié sur laquelle il y avait des microbes accumulés de l'azote, produisit cinq fois et demie plus que l'autre.

Que d'autres exemples où le microbe joue le rôle principal je pourrais encore citer ; mais je m'arrête tout songeur en pensant à ces infiniments petits de qui nous dépendons absolument.

Un jeune cultivateur se présente il y a quelques années, chez un riche marchand retiré des affaires : il veut emprunter \$5000 pour diverses améliorations. Le marchand le questionna longuement et lui dit à la fin : "Je vous prêterai ce montant, si vous le voulez absolument ; car je sais qu'entre vos mains mon argent est en sûreté ; mais

MANTEAUX ! MANTEAUX ! MANTEAUX !

Fourrures ! - Fourrures ! FOURRURES.

Toute la balance du stock sera vendue à n'importe quel prix, venez les voir, il en reste encore beaucoup et il faut les vendre.

AC NO 110 112 RUE MAIN, HULL.

F. X. MARTIN,

PROP.

croyez moi, je vous veux du bien, ne faites pas cet emprunt dont vous pouvez passer à la rigueur. Avez-vous jamais passé aux désagréments, au souci qui entrent dans la demeure du cultivateur qui s'endette mal à propos ? Ça va bien pour commencer, mais l'intérêt est là qui va son train, c'est comme une roue qui ne s'arrête ni le jour ni la nuit, ni les fêtes, ni les dimanches. Il ronge petit à petit le produit du cultivateur et finit par tout absorber. Tenez, voici un livre rempli de noms de cultivateurs qui se sont endettés inconsidérément et qui aujourd'hui ne sont plus maîtres sur leurs terres ; les intérêts, ont tout mangé ; le capital n'est plus encore payé, il faudra vendre les terres pour y arriver. Croyez moi, mon ami, fuyez les dettes par-dessus tout si vous voulez réussir."

Notre jeune cultivateur tout surpris remercia et suivit le conseil. Aujourd'hui, il s'en trouve tellement bien qu'il peut prêter lui-même de l'argent. Que de cultivateurs auraient dû suivre cet exemple.

Cultivateurs, vous avez des moutons pour la plupart de tous, j'en suis certain, vous êtes d'accord pour dire que le mouton est l'un des animaux domestiques les plus profitables. Les moutons vous donnent une chair excellente, une laine qui a toujours son prix, des agneaux qui se vendent généralement bien ; cependant, avez-vous jamais pensé que ce n'est pas tout ce que peut donner le mouton ? Je veux parler de la fertilité qu'il procure à notre ferme pour son fumier. Voici des chiffres intéressants à ce propos : 10 moutons donnent dans l'année une tonne de fumier qui équivaut aux meilleurs engrais minéraux mis sur le marché ; 100 moutons, d'après les meilleurs auteurs, donnent une valeur de \$400 de fumier dans leur année ; un allemand distingué assure que 1000 moutons engraisent parfaitement dans une seule nuit un acre de terre pour n'importe quelle récolte ; le professeur d'agriculture à la ferme expérimentale de Minnesota, M. T. Shaw, dit qu'un mouton donne au moins pour une valeur d'un cent de fumier par jour ou \$3.65 d'engrais dans l'année.

Je pourrais multiplier ces chiffres, mais j'en ai assez pour dire à beaucoup de cultivateurs : "Si le fumier du mouton est si riche le pourquoi laissez-vous généralement perdre ? pourquoi ne mettez-vous pas dans vos bergeries de la litière pour recueillir cet engrais précieux ? pourquoi ne renouvez-vous pas souvent cette litière, etc., etc. Il est temps ou jamais d'apprendre que ce n'est que par la grande quantité de fumier que vous recueillerez que vous pourrez rendre votre culture payante

PERSONNELS

M. P. Thérien, marchand de St-Rémi, Qué., M. D. Gagné, manufacturier de portes et de chassis, Montréal ; M. Art. Bélardi, employé à la banque du Peuple, St-Rémi, M. Ed. Bertrand, de Montréal; Madame Jos. Rouleau, de Lévis, et Madame Letarte, de Québec étaient de passage à Hull, la semaine dernière.

—La bande de la cité de Hull a obtenu quelques engagements pendant la semaine du carnaval.

LA SALSEPAREILLE D'AYER

Préparé par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E.-U. d'Am. Vendus par tous les droguistes

Elle en a guéri d'autres, elle vous guérira.

LE MEILLEUR APERITIF

La pharmacie moderne est, sans aucun doute, les Poudre Cathartiques d'Ayer. Les plus déconseillés, les moins utiles, abandonnent l'usage des purgatifs drastiques, et recommandent une médecine plus douce, non moins efficace. La favorite est les Pilules d'Ayer, dont les vertus médicinales supérieures ont été constatées par les seules officines des chimistes expérimentés de différents États, aussi bien que par une multitude d'écrivains docteurs et de pharmaciens. Nulle autre Poudre ne répond aussi bien à la demande du public en général pour une sûre, certaine et agréable médecine de famille.

LES PILULES D'AYER

Préparées par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E.-U. d'Am. par tous les marchands de médicaments

CHACUNE EST EFFICACE

NOUVELLE DE ROME

La *Vera Roma*, journal italien, annonce que le Révérend Père Joseph Lenius, O. M. I., Procureur de la Congrégation des Oblats, auprès du Saint-Siège, vient d'être nommé par le Pape, Consultant de la Sacrée Congrégation des études.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur.

Ayant lu dans votre numéro du 18 courant une annonce donnée par l'Élite Studio et signée Bélanger, offrant à toute personne porteur d'un ticket PHOTOGRAPHIE FRANCO-CANADIENNE, les mêmes privilèges indiqués sur ce ticket, j'aurais été dans mon droit en répondant à Mr Bélanger Photographe, et par la voie de votre journal, cet avis formulé dans ces termes : "toute un abus de mon nom et de mon titre de maison. Désireux de gagner les sympathies des habitants de Hull et ne voulant pas user du droit que me donne cet avis, je me contente de dire et pour la première fois d'aviser Mr Bélanger qu'il fasse de la réclame tant qu'il voudra, mais qu'il ne s'avise plus d'abuser du nom d'un confrère désireux de conserver sa tranquillité.

Les tickets en question sont ma propriété absolue, et tout porteur aura droit d'en user à la PHOTOGRAPHIE FRANCO-CANADIENNE.

L. BEAUVOIS.

COURRIER DE PERKINSMILLS

22 Janvier.

On nous écrit ce qui suit :

—Un nouveau bureau de poste est ouvert à Perkinmills, comté d'Ottawa, depuis le 1er du courant. Il est situé près de l'église de Templeton.

Ce bureau porte le nom de la paroisse, c'est-à-dire, de Ste-Rose de Lima.

Les habitants de cette paroisse présentent leurs remerciements à M. T. McDougall, avocat, pour toute la peine qu'il s'est donnée dans l'établissement de ce nouveau bureau de poste, obtenu par son entremise.

—On a commencé à Ste-Rose de Lima la construction d'un presbytère. Les matériaux ont été donnés gratis par M. John McLaren, conseiller et ex-maire de la paroisse.

Le sciage du bois destiné à ce presbytère sera aussi fait gratis par M. Anthime Dufresne, propriétaire de la scierie de la localité.

La nouvelle paroisse de Ste-Rose de

Lima n'oubliera jamais cette générosité de MM. McLaren et Dufresne.

—Ceux qui voudront à l'avenir, correspondre avec Templeton, devront se rappeler le nom de la nouvelle paroisse que nous venons de nommer, ainsi que le nouveau bureau de poste dont cette paroisse vient d'être dotée.

Il lui ira adresser "Ste-Rose de Lima" au lieu de "Templeton."

NOTES DE HULL

Les courses au trot sur le lac Temny commenceront demain.

—L'honorable juge Gill était à Hull hier pour rendre des jugements.

—M. le docteur Comeau, de Maniwaki, était de passage à Hull samedi.

—L'inspecteur des vaudes de la cité est prié de visiter les états de la ville et de se conformer au règlement.

—Mr Théophile David, jeune artiste de Montréal, est venu passer quelques jours en cette ville la semaine dernière et a été l'hôte de sa charmante cousine Mlle Juliette Corbin.

—M. G. Thibault, M. Olivier Allard, Dlle Lagrenade, M. D. Marsh, de St-Alban, Vt., étaient en promenade à Hull, chez M. A. Moussette, gouverneur de la prison.

—Dimanche soir, un grand nombre de parents et amis de M. Phylorom Daoust, épicer de la rue du Lac, lui ont présenté à l'occasion de son trentième anniversaire le de leur mariage, une adresse de circonstance et à M. Daoust, un joli cadeau. M. A. Doure, maître de Poste de Beauharnois, lut l'adresse et le cadeau fut présenté par M. Wm. Read, de Beauharnois. M. et M. Daoust remercièrent leurs amis de la belle marque d'estime dont ils étaient l'objet. Toutes les personnes présentes prirent part à un somptueux repas. Une jolie soirée s'en suivit.

Quoiqu'établi à Hull depuis peu, M. Beauvois, artiste français, s'est fait déjà un nombre d'amis considérable. Ces derniers lui ont présenté leurs hommages, hier soir, avec beaucoup d'apparat, à la veille de son mariage. Cette fête d'amis a eu lieu au *Richelieu* et fut surtout caractérisée par le plus joyeux entrain et la plus cordiale entente.

Remarqué au hasard dans la salle M. M. Talbot, Pagé, Ribout et Laferrière, qui ont prononcé courtes allocutions au cœur de la veillée.

Les amis se sont séparés ce matin de bonne heure en souhaitant à leur ami bonheur et prospérité dans la nouvelle carrière qu'il va embrasser.

CARRIER, LAINE & CO. LEVIS, P. Q.



Poêle double, St. George, 30 et 36 de feu. — AUSSI — Ustensils en fer de tout genre, Chaudières de C. M., "Canards," "Chaudières à vapeur," etc.

Manufacturiers d'engins, Bouilloires et Machineries.

CARTES PROFESSIONNELLES.

C. B. MAJOR,
AVOCAT.
Bloc Dorion, Rue Principale, Hull.

HENRY AYLEN,
AVOCAT.
N. 62 rue Principale, (Bloc Scott) Hull.

MCDUGALL & DE MARTIGNY,
AVOCATS, etc.
En face du Palais de Justice, 224 Rue Principale, Hull. CAMILLE DE MARTIGNY.

GEO C. WRIGHT,
Avocat, Procureur, etc.
Ci-devant de Rochon, Champagne & Wright, No 2 Rue Principale, Hull.

A. E. LUSSIER, B. A.
Avocat, Procureur, Notaire, etc.
Bureau : 569 Rue Sussex, coin de la Rue Rielle, Ottawa. Argent à prêter.

H. CHATELAIN,
AVOCAT.
569 Rue Sussex, Ottawa. Argent à prêter à des conditions avantageuses.

P. T. DESJARDINS,
NOTAIRE.
ci-devant de Rochon, Champagne & Wright, No 2 Rue Principale, Hull.

N. TETREAU,
NOTAIRE.
183 Rue Principale, Hull.

DR. G. NEIL, M.D.
126 Rue Principale, Hull. Consultation à toutes heures.

GEORGE COX,
GRAVEUR ET LITHOGRAPHE
No. 35 RUE METCALFE, OTTAWA.

F. ALBERT LABELLE,
NOTAIRE
218 rue Principale, Hull, Qué.

RICHELIEU HOTEL

M. I. B. Durocher, propriétaire de l'hôtel Richelieu, Montréal, remercie le public voyageur du patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère qu'il continuera de l'encourager comme par le passé. Son hôtel avec toutes ses améliorations modernes peut accommoder 200 personnes à des prix très modérés.

Les entrées de l'hôtel Richelieu sont seulement sur la rue Saint-Vincent. L'entrée sur la place Jacques-Carrier ne communique plus avec l'hôtel Richelieu depuis 4 ans.

FORTIN et GRAVELLE

MANUFACTURIERS DE

C-H-A-U-X

HULL, Qué.
Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada.
Les ordres par la malle et par téléphone sont exécutés promptement.
J. N. Fortin J. E. Gravelle

CHEMIN DE FER CANADA ATLANTIQUE

Changement d'heure.

A partir de Lundi le 7 mai, tous les jours, dimanches exceptés, les trains circuleront comme suit :

Quitte	Arrive
Ottawa 8.00 a. m.	Montréal 11.30 a. m.
" 3.00 p. m.	" 6.35 p. m.
" 6.36 p. m.	" 10.09 p. m.
Montréal 7.00 a. m.	Ottawa 11.00 a. m.
" 9.00 a. m.	" 12.35 p. m.
" 7.00 p. m.	" 10.00 p. m.

Un wagon parloir-buffet est attaché au train qui quitte Ottawa à 3 p. m., et qui arrive à Montréal à 2.45 p. m., pour correspondre avec le bateau partant de Montréal pour Québec à 7 p. m.

NEW-YORK ET BOSTON.

Quitte—Ottawa 3.00 p. m. Arrive—New-York 6.45 a. m. Boston 8.15 a. m.

Wagons dorés à partir de Rosses Point pour New-York et de Saint-Albans pour Boston. Adressez-vous à l'agent local des billets, bloc du Russell, rue Sparks, pour les nouvelles tables horaires, billets, etc.

E. J. CHAMBERLAIN, C. J. SMITH, Act. gén. des Pass.

CHEMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU

CHANGEMENT D'HEURE
A partir de lundi, le 1er octobre 1894, jusqu'à ordre contraire, les trains circuleront comme suit :

Quitte	Arrive
Ottawa 5.30 p. m.	Arr. Rivière 9.09 p. m.
LaSalle Wright 5.15 a. m.	Arr. Ottawa 9.05 a. m.

Gare Union du chemin de fer Pacifique Canadien

Pour taux de fret, billets de saison ou d'excursions, etc., s'adresser à :

F. J. T. PRINCE, Surintendant général, 39, Central Chambers, Ottawa, Ont.

CHEMIN DE FER 'Ottawa, Arnprior & Parry Sound'

Bulletin du Départ et de l'Arrivée des trains, tous les jours, excepté le dimanche, à partir du 15 septembre 1892.

Allant vers l'Est	Allant vers l'Ouest
No 3	No 4
M. A. M.	M. A. M.
4.19 7.09 Lv.	Arnprior Ar. 11.20 6.15
4.35 7.25	Galetta 11.35 6.35
5.04 7.30	Kinburn 10.30 5.55
5.50 7.35	Chap 9.55 5.40
6.45 8.15 Ar	Ottawa Lv. 9.00 5.00
10.25 11.55	Montréal 9.50

TAPIS! TAPIS!

Voici à l'honneur de relever et renouveler les tapis depuis un grand nombre d'années je m'occupe de ce genre d'affaires et j'ai en ma possession, ou les instruments requis pour relever, renouveler et changer les tapis et les peux remplir vos ordres ou les plus courts délais. Je fais une spécialité de couvrir les tapis en laine et de les poser; de tailler les persiennes et les ajuster; de faire des abat-jour et de les poser. Satisfaction garantie dans tous les cas. Les ordres laissés au magasin de R. M. McMoran, Ecr. 510 rue Sussex, recevront la plus prompte attention. Laissez vos ordres chez :

T. VEZINA,
196 RUE DE L'EGLISE, OTTAWA.

Buanderie Canadienne

Labelle et Cie, Propriétaires
No. 156 rue Principale, Hull

Les ordres seront exécutés avec soin et promptitude.

LAVAGE DE PREMIERE CLASSE

R. G. NESBITT

N. B.—La société existante sous le nom de Evans et Nesbitt est dissoute de consentement mutuel.

BUREAU DE POSTE DE HULL.

Arrivée et Départ des Malles.

ARRIVER	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.
C. P. R.	7 15	10 50		
Ottawa			2 01	5 30
Ottawa			2 20	
DÉPART	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.
Pour Montréal et tous les points de l'Est par le C.P.R.	8 20			
Pour Ottawa			12 20	3 0
Pour Aylmer			6 45	
			4 55	

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être mises à la Poste 15 minutes avant la clôture des malles précédentes.

Heures du Bureau, de 8 a. m. à 8 p. m.
Mandats sur la Poste et la Banque d'Épargne de 9 a. m. à 4 p. m.

J. H. KERR, Maître de Poste

BUREAU DE POSTE D'AYLMER

Arrivée et Départ des Malles.

ARRIVER	A.M.	P.M.
D'Ottawa et Hull tous les jours, dimanches exceptés.	10 0	6 00
Bristol, Portage du Fort, tous les jours, dimanches exceptés.	10 80	
DÉPART	P.M.	P.M.
Pour Ottawa et Hull, tous les jours et dimanches exceptés.	10 00	3 00
Pour H. North, Eardley, Onslow, Bristol, Portage du Fort, tous les jours, dimanches exceptés.		5 00

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être mises à la Poste 15 minutes avant la clôture des malles précédentes.

Heures du Bureau, de 8 a. m. à 9 p. m.
Mandats sur la Poste et la Banque d'Épargne de 9 a. m. à 4 p. m.

J. R. WOOD, Maître de Poste

Pour Noël et le nouvel an

Il n'y a rien de plus présentable qu'une magnifique bouteille de

PARFUMS

pour un présent à l'occasion des fêtes. Je viens de recevoir une qualité supérieure de parfums accompagnés d'un lot choisi d'articles de toilettes pour dames et messieurs.

R. A. HELMER,

Pharmacien.

DOUGLASS et FRERES

Couvreurs en Ardoises, Tuiles, Métaux
Manufacturiers d'ouvrage en fer et en cuivre. Corniches galvanisées, garde soleil. Couvre fenêtres et autres. Travaux en métal pour bâtisses. Corniches en métal, embossées, estimées. Fournaies à air chaud. Fournir.

UNE VISITE EST SOLICITÉE.
113 RUE BANK, OTTAWA, Ont.

Nouvelle -:- Boulangerie

M. R. G. Nesbitt, ci-devant associé de Evans et Nesbitt, boulangers de la rue Brewery, désire annoncer au public de Hull, qu'il vient d'ouvrir une boulangerie de boulanger avec un système tout nouveau. Le pain sera toujours de première qualité, servi à domicile tous les jours. Le patronage du public respectueusement sollicité.

R. G. NESBITT

N. B.—La société existante sous le nom de Evans et Nesbitt est dissoute de consentement mutuel.

LE TRAITÉ FRANCO-CANADIEN

Le *Paris-Canada* conclut comme suit une appréciation du traité franco-canadien :

"Mais là ne s'arrêtera pas le courant des affaires. Depuis quelques années, la connaissance du Canada a fait de grands progrès en France, où on le connaît maintenant aussi bien qu'en Angleterre. Ceux qui ont suivi le mouvement qui s'est fait ont pu se rendre compte de l'opinion publique française qui n'est arrivée à se préoccuper de notre pays, comme d'un pays de grand avenir et de solide prospérité. Le nombre est considérable de négociants, voyageurs de distinction, cultivateurs, qui nous font connaître leur intention de créer des affaires, d'acquiescer des terres, de placer là-bas une partie de leurs capitaux, et la majeure partie d'entre eux attendaient l'établissement de relations directes pour mettre leurs projets à exécution.

Le traité sera certainement suivi de la création d'un service direct de paquebots entre les deux pays. Tout le monde le désire, s'étonne et s'impatiente qu'il n'existe pas déjà. Personne, en revanche, ne veut d'une tentative qui ne soit pas solidement appuyée sur un plan bien conçu et des capitaux suffisants. On peut dire sans exagération que le sort même du traité et des entreprises qui viendront se greffer sur lui en dépend. Il est donc de l'intérêt de deux gouvernements qui n'ont certes pas voulu faire à une œuvre stérile, d'en arriver sur ce point, comme sur la convention même, à une entente féconde et à une action commune.

Le ministre des affaires étrangères, M. Honataux, qui a pris une part si considérable aux négociations dont l'issue a été si heureuse, et sir Charles Tupper, qui les a si habilement conduites dans l'intérêt du Canada, ne s'arrêteront pas, nous en avons la conviction, à mi-route, et amèneront les choses au point."

Dans le même numéro, notre confrère parisien publie la note officielle suivante :

"M. Durand, consul suppléant de la République Française au Canada, se tiendra au ministère des affaires étrangères, les jeudi, vendredi et samedi, 6, 7 et 8 décembre, de deux heures à cinq heures du soir, à l'occasion de toutes personnes désirant obtenir des renseignements sur les facilités qui seront offertes au commerce français par la mise en vigueur du traité conclu avec le Dominion le 6 février, et qui semble devoir être prochainement ratifié."

—La ville de Hull a la bonne fortune de posséder dans son sein un ancien vigneron et fabricant de vin de France. M. Frs. Gavard est son nom et ce monicour nous est arrivé à Hull après vingt-cinq années d'expérience dans l'industrie vinicole en France.

Il a fabriqué ici, durant la dernière saison, une grande quantité de vin sans alcool et sans eau. Son produit est par conséquent celui de jus pur de raisin, et offre beaucoup de ressemblance avec les crus les plus riches de France.

C'est un vin à essayer surtout pour les estomacs affaiblis.

Il est, du reste, d'un goût sans égal. A vendre au No 36, rue Queen, Hull, comme suit : —1ère qualité, 90 c. le gal., 2e qualité, 60 c. le gal., 3e qualité, 40 c. le gal.

L. BEAUVOIS, Photographe

Monsieur L. Beauvois, Peintre et Photographe, a l'honneur d'informer les habitants de Hull et d'Ottawa qu'il vient d'ouvrir un atelier photographique au No 144, rue Principale, Hull.

Monsieur Beauvois après quinze années passées dans le premier, ateliers de Paris, France, se croit capable de pouvoir remplir avec succès les ordres qui lui seront confiés tant en peinture qu'en photographie.

Il se charge de groupes de familles des copies photographiques etc., à des prix les plus réduits.

HOTEL RIENDEAU

PLACE JACQUES-CARTIER, Montréal

Cet hôtel, sous la direction de M. JOS RIENDEAU offre tous les avantages possibles, et est l'un des hôtels les plus confortables de Montréal.

Sous engagements nos amis de la capitale et de Hull, à visiter l'Hôtel Riendeau, quand leurs affaires les appelleront à Montréal. Ils n'auront qu'à s'en dire.

ECLIPSE OFFICE FURNITURE CO.

Of Ottawa (Limite l.)

46 QUEEN STREET, OTTAWA.



MEUBLES ! MEUBLES !

Venant d'arriver une nouvelle ligne de CABINETS de Salon pour la musique PUPITRES de fantaisie, aussi une belle ligne d'Ecrans. N. B.—Essayez notre lalal "COLUMBIA" pour les Tapis.

HARRIS & CAMPBELL
COIN DES RUES O'CONNOR ET QUEEN, OTTAWA, ONT.

ETABLISSEMENT EN 1891.

Compagnie Manufacturière de Poudre (Responsabilité limitée.)

FABRIQUÉS DE
POUDRE TRIOLINE, DQANITE ET VULCANITE

Marchands de Fusées au fil de plaine, de Détonateurs, Batteries électriques, Fil conducteur et correspondance, Fusées à mèche simple et double.

PREMIERE QUALITE GARANTIE, L'EMPAQUETAGE D'APRES LA METHODE, DES SPECIALISTES, EXPEDITION PROMPTEMENT FAITE, LISTE DE PRIX FOURNIE AVEC EMPRESSEMENT.

FABRIQUE, HULL, P. Q. BUREAU CENTRAL "CENTRAL CHAMBERS" OTTAWA, ONT.

GUIDE DU BUREAU DE POSTE D'OTTAWA

JANVIER 1895. Départ et Arrivée des Malles.

DÉPART			MALLS.			ARRIVER		
A.M.	P.M.	P.M.				A.M.	A.M.	P.M.
10 00		9 30	Ouest—Toronto Hamilton, London, Peterboro, S. M. Falls, Perth, Kingston, Brockville, Napanee, Belleville, etc.	8 00			6 15	
10 00		12 45	—Manitoba, Territoires du N.O., Colombie	10 45			6 15	
		9 30	Shawville, North Bay, Kingston, Hamilton	8 00			5 30	
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				
		9 30	Est—Montréal, etc.	8 00				
		9 30	Est—Montréal, etc.	10 45				